



AVIS D'INFORMATION

RECHERCHE DE MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (Article 1650 du Code Général des Impôts)

Cette Commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle se réunit une fois par an et a pour rôle essentiel de donner son avis sur les modifications éventuelles ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

L'espace dédié du site internet www.collectivites-locales.gouv.fr présente l'ensemble des informations relatives à cette commission.

Conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des 12 commissaires est effectuée par la Direction Générale des Finances Publiques suite à la proposition par délibération du Conseil Municipal d'une liste de 24 contribuables.

Si vous êtes intéressé, merci d'adresser votre candidature à l'adresse suivante **AU PLUS TARD LE 8 MAI 2026** :

**Monsieur le Maire
Mairie
2 Grand'Rue
66 210 BOLQUERE**

Pour toute demande de renseignement, veuillez contacter le Service Urbanisme au 04.68.30.05.53